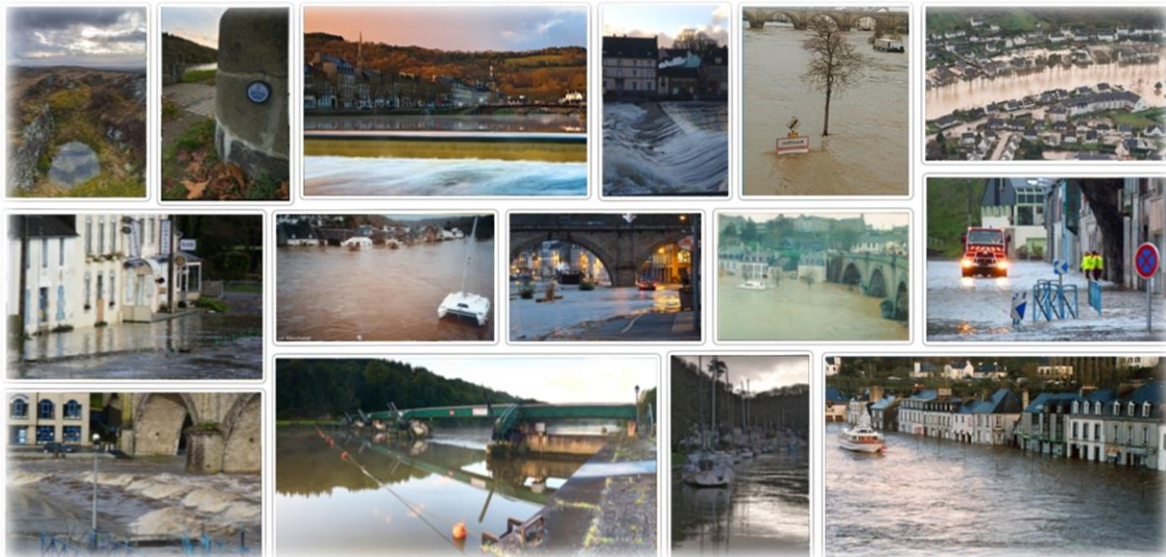


MARCHE PUBLIC A PRODECUDRE ADAPTEE



REGLEMENT DE CONSULTATION - RC

AVRIL 2026

Maitre d'ouvrage

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA)
Penmez - 29150 CHATEAULIN

Intitulé du marché

PEP Aulne – Action 1.5 – Etude sur le ruissellement

Objet du marché

Marché de prestations intellectuelles. Etude du phénomène de ruissellement sur le bassin versant de l'Aulne

L'avis a été envoyé à la publication le 28/04/2026

Date et heure limites de réception : le **24/06/2026 à 17h00**

Table des matières

REGLEMENT DE LA CONSULTATION – RC	3
1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1. OBJET	3
1.2. MODE DE PASSATION	3
1.3. FORME DU CONTRAT	3
1.4. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
<i>Tranches</i>	3
<i>Lots</i>	3
<i>Phasage</i>	3
1.5. DUREE DU CONTRAT	4
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1. VISITE DE SITE	4
2.2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.3. MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	4
3. DOSSIER REMIS AU CANDIDAT	4
4. CONDITION DE PRESENTATION DES PLIS	5
4.1 MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES	5
5. CONTENU DES OFFRES : PIECES A FOURNIR	5
6. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION	6
6.1 CRITERES D'ATTRIBUTION	6
7. NEGOCIATION	6
8. RECOURS	7
9. NOTIFICATION	7
10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
11. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DES CANDIDATS	7

Règlement de la consultation – RC

Le pouvoir adjudicateur est l’Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion de l’Aulne (EPAGA), l’entreprise titulaire est l’opérateur économique.

1. Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet

Les stipulations du présent cahier des charges ont pour objet la réalisation d’une étude du phénomène de ruissellement sur le bassin versant de l’Aulne, dans le cadre d’un marché de prestations intellectuelles.

Cette prestation a pour objet de :

- 1) A l’échelle globale, comprendre le rôle du ruissellement dans le risque inondation et le risque érosion sur le territoire du SAGE Aulne
 - ➔ Hiérarchiser les sous-bassins versants du territoire au regard de leur sensibilité au ruissellement, sans tenir compte des enjeux¹ présents localement
- 2) A l’échelle locale, identifier les sous-bassins versants les plus à risque d’inondation par ruissellement sur le territoire
 - ➔ Hiérarchiser les sous-bassins versants du territoire au regard de leur sensibilité au ruissellement, en tenant compte des enjeux présents localement

1.2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée.

1.3. Forme du contrat

Le présent contrat prend la forme d’un marché.

Il est basé sur les modalités du CCAG-Prestations intellectuelles (CCAG-PI) (approuvé par arrêté du 30 mars 2021).

1.4. Décomposition de la consultation

Tranches

Tranche ferme : Phase 1 : Analyse cartographique

Tranche optionnelle : Phase 2 : Modélisation hydraulique

Lots

Néant.

Phasage

Le CCTP précise le phasage envisagé.

¹ Par enjeux, on entend ici les biens et les personnes susceptibles de subir des dommages en cas d’inondation.

1.5. Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification. Il démarre dès réception par le titulaire de la notification du marché.

2. Conditions de la consultation

2.1. Visite de site

Il n'est pas prévu de visite de site.

2.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3. Modifications au dossier de consultation des entreprises

Aucune modification ne peut être apportée au Dossier de consultation des entreprises (DCE) par les candidats. Toute observation éventuelle sur les clauses de ce DCE devra impérativement être adressée à la personne responsable du marché au plus tard **3 jours ouvrables** avant la date limite de remise des offres.

3. Dossier remis au candidat

Les documents électroniques constituant le DCE sont mis sur la plateforme Megalis Bretagne, rubrique « Marché public ».

Les demandes de dossier de consultation pourront être transmises par email à l'adresse inondations@epaga-aulne.fr en spécifiant le titre du marché dans l'objet du mail.

Le nom du soumissionnaire, ses adresses postales et électroniques ainsi que les références du présent dossier devront être indiquées dans la demande.

Le dossier remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Le Dossier de Consultation des Entreprises (CCAP et CCTP)
- Les formulaires DC1, DC2 et DC4 (en cas de sous-traitance)
- L'acte d'engagement (ATTRI1) pré-rempli
- L'annexe financière ou le DPGF
- Une annexe technique comprenant :
 - Annexe 00 :
 - *Planning_PEP_action_1.5.xlsx*
 - Annexe 01 :
 - *PERIMETRE_SAGE_2010.shp*
 - Annexe 02 :
 - *TBV29_AULNE_JOINTURE_Bilan2.shp*
 - *CAMAB_2019_Methode-identification-perimetre-tbv.pdf*
 - Annexe 03 :
 - *20251013_Courrier_Validation_Préfet_PEP.pdf*

- EPAGA_Declaration_intention_PAPI_Aulne_nov2024.pdf
- EPAGA_Dossier_PEP_Aulne_VF3.pdf
- Annexe 04 :
 - STUCKY 2012_Synthese_Etude_ralentissement_dynamique_crues.pdf
 - ISL 2020_Extrait_modelisation_Etude_submersion_marine_Aulne.pdf
 - TRACTEBEL 2021_Extrait_modelisation_Analyse_multicriteres_Aulne.pdf
 - ARTELIA 2025_Extrait_modelisation_Etude_protections_locales.pdf

4. Condition de présentation des plis

Les offres doivent être rédigées en langue française et l'unité monétaire de compte du marché est l'euro.

En application de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, « les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché » sont dématérialisés.

4.1 Modalités de transmission des offres

En application de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, « les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché » sont dématérialisés.

Les candidats sont invités à remettre leur offre par voie dématérialisée.

Les offres devront impérativement être déposées avant le **24/06/2026 à 17h00**.

Soit par le biais de la plateforme MEGALIS :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Soit par mail aux adresses suivantes :

accueil@epaga-aulne.fr et inondations@epaga-aulne.fr

A défaut, elles ne pourront être examinées.

En cas d'envoi par mail, l'objet doit préciser l'intitulé du marché : « *PEP Aulne – Action 1.5 – Etude sur le ruissellement* ».

5. Contenu des offres : pièces à fournir

Les pièces à fournir sont :

- Les formulaires DC1 et DC4 (seulement en cas de sous-traitance) dûment complétés ;
- Le formulaire DC2 dans le cas où le candidat choisirait cette option pour justifier de ses compétences ;
- Pour les offres déposées sur Mégalis, la réponse à la présente consultation est ouverte au dispositif Marché Public Simplifié (MPS). Ce dispositif permet aux candidats de répondre avec uniquement leur numéro SIRET sans formulaire DC1 ou DUME ;
- Pour le candidat en redressement judiciaire, le jugement l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché ;
- L'acte d'engagement (ATTR1) dûment complété ;

- L'annexe financière de l'acte d'engagement comprenant le DPGF, dûment complétée, datée et signée ;
- Une offre technique comprenant :
 - Une note technique détaillant la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations. Cette note tiendra compte du contexte et des enjeux spécifiques à l'étude.
 - Une note détaillant les capacités en termes de moyens humains et matériels pouvant être mis en œuvre pour l'exécution des prestations. Cette note sera assortie de justifications et d'observations, ainsi que de tout élément utile que le candidat jugera bon de préciser en vue de justifier de ses capacités à réaliser les prestations.

La note technique ne devra pas excéder 30 pages, autant que possible, et hors annexes.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer électroniquement leur offre avant de la déposer. À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

6. Modalités et critères de sélection

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application du code de la Commande Publique ne sont pas admises.

6.1 Critères d'attribution

La note globale sera définie sur 100, répartie comme ci :

Critère n°1 : Valeur économique du coût des prestations (40 %)

Le prix des prestations est noté sur 40 (arrondi au centième). Il est évalué sur la base du total de l'annexe financière proposé et son écart de prix avec la meilleure offre selon la formule suivante :

$$\text{Note de l'offre} = 40 \times \frac{\text{Valeur de la meilleur offre en TTC}}{\text{Valeur de l'offre en TTC}}$$

Critère n°2 : Valeur technique (60 %)

La valeur technique est notée sur 60 selon la répartition suivante :

- Sous-critère 1.1 : Valeur technique au regard de la méthodologie proposée (40 points)
- Sous-critère 1.2 : Valeur technique au regard de la composition de l'équipe chargée de l'étude (20 points)

7. Négociation

La collectivité se réserve la possibilité de procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, elle pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

8. Recours

Le tribunal administratif compétent est le tribunal administratif de RENNES (35).

9. Notification

Le marché est notifié par le Pouvoir adjudicateur par voie dématérialisée.

Le candidat retenu produira les certificats et attestations prévues par les articles R. 2143-6, R. 2143-7, R. 2143-8, R. 2143-9 et R. 2143-10 du Code de la commande publique.

10. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être demandés, **au plus tard le 16/06/2026**, auprès des services de l'EPAGA.

Contact :

Clémentine JEZEQUEL

inondations@epaga-aulne.fr

06 37 02 35 80

11. Traitement des données personnelles des candidats

À l'occasion de la consultation du marché public et de l'obligation légale de recueillir certaines données, l'EPAGA, en sa qualité de responsable de traitement, récolte des données personnelles d'identification. Ces données sont destinées aux seuls services de la collectivité en charge de leur traitement dans la limite de leurs attributions respectives, et ont pour finalité la gestion de l'ensemble de la consultation relative au marché public.

Dans le cadre de la consultation, les données traitées relatives aux candidats qui ne sont pas retenus, sont conservées pendant une période maximale de 5 ans à compter de la date limite de remise des offres.

Concernant le candidat retenu, les données personnelles sont conservées pendant 10 ans, après la fin du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification et droit à la limitation du traitement, pour des motifs tenant à votre situation particulière.

Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande à l'adresse suivante : accueil@epaga-aulne.fr ou à notre délégué à la protection des données via le courriel : protection.donnees@cdg29.bzh ou à l'adresse :

**La cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère,
7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper**

La collectivité s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au regard des risques d'accès accidentels,

non autorisés ou illégaux, de divulgation, d'altération, de perte ou encore de destruction des données personnelles vous concernant.

En aucun cas vos données communiquées ne feront l'objet d'une vente, d'un échange ou d'une location à des tiers, même à titre gratuit.

Vous êtes toutefois informés qu'elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions décrites ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés).